



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge


23087309

DEPOSE AU GREFFE LE

29 JUIN 2023

 TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0479 142 089

Nom

(en entier) : Gramybel SA

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard de l'Eurozone 1, 7700 Mouscron (Belgique)

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs - nomination du commissaire -
démission du délégué à la gestion journalière - nomination d'administrateur
délégué - procurations

A. Extrait des décisions écrites des actionnaires de 20 juin 2023:

3.1. DÉMISSIONS DES ADMINISTRATEURS

Les actionnaires ont pris connaissance de et acceptent la démission des personnes suivantes, prenant effet à la date de ces résolutions (les « Administrateurs Démissionnaires ») :

- C.M. SRL, ayant comme représentant permanent monsieur Carlo Mylle, en tant qu'administrateur et administrateur délégué ;
- Bruno Mylle SRL, ayant comme représentant permanent monsieur Bruno Mylle, en tant qu'administrateur et administrateur délégué ;
- Samantha SA, ayant comme représentant permanent monsieur Sébastien Gillet, en tant qu'administrateur ;
- GoedGov SRL, ayant comme représentant permanent monsieur Rafaël Decaluwé, en tant qu'administrateur.

Tous les pouvoirs conférés aux Administrateurs Démissionnaires, en leur qualité d'administrateur (délégué) de la Société, sont révoqués, prenant effet à la date de ces résolutions.

[...]

3.3. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée de six ans :

- monsieur Jan Clarebout, qui élit domicile au siège social de la société;
- monsieur Marc Van Herreweghe, qui élit domicile au siège social de la société.

[...]

3.4. NOMINATION DU COMMISSAIRE

Les actionnaires constatent que le mandat de V.G.D. Bedrijfsrevisoren BV, ayant comme représentant permanent monsieur Peter Vandewalle, en tant que commissaire de la Société a pris fin le 13 juin 2023.

Les actionnaires décident de nommer EY Bedrijfsrevisoren BV, ayant comme représentant permanent madame Leen Defoer, en tant que commissaire de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée de trois ans.

Le mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de 2026, qui décidera de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

[...]

3.5. PROCURATIONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Reservé
au
Moniteur
belge



Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateur(s), à Philippe Mulliez, Michiel Nuiten et Miel Dhuyvetter (avocats d'Eubelius SCRL), ainsi qu'à Josiane Uwasé (paralegal assistant d'Eubelius SCRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et paralegal assistants d'Eubelius SCRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation et de substitution, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

B. Extrait des décisions écrites des membres du conseil d'administration de 20 juin 2023:

2.1. DÉMISSION DU DÉLÉGUÉ À LA GESTION JOURNALIÈRE

Les membres ont pris connaissance de et acceptent la démission de Marc Van Herreweghe, en tant que délégué à la gestion journalière, prenant effet à la date ces résolutions.

Tous les pouvoirs conférés à Marc Van Herreweghe, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, sont révoqués, prenant effet à la date de ces résolutions.

2.2. NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Les membres décident de conférer la gestion journalière de la Société à monsieur Jan Clarebout, qui portera ainsi le titre de l'administrateur délégué de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur de la Société.

[...]

2.3. PROCURATIONS

Les membres décident de donner procuration à chaque membre, à Philippe Mulliez, Michiel Nuiten et Miel Dhuyvetter (avocats d'Eubelius SCRL), ainsi qu'à Josiane Uwasé (paralegal assistant d'Eubelius SCRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et paralegal assistants d'Eubelius SCRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation et de substitution, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Miel Dhuyvetter
Avocat, mandataire spéciale

Déposées simultanément:

- décisions écrites des actionnaires de 20 juin 2023;
- décisions écrites des membres du conseil d'administration de 20 juin 2023;